

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE BADEVEL

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

En application de l'arrêté n°2017-09 du 30 octobre 2017, pris par Madame le Maire de Badevel, le **projet de Plan Local d'Urbanisme** arrêté par délibération du Conseil Municipal en date du 14 février 2017 fera l'objet d'une Enquête Publique qui se déroulera durant 33 jours consécutifs, **du 20 novembre 2017 à partir de 09h00 au 22 décembre 2017 jusqu'à 17 heures**, sur le territoire de la commune.

L'enquête a pour objet d'informer le public et de recueillir ses observations et propositions sur le projet de Plan Local d'Urbanisme avant son approbation par le Conseil Municipal.

Monsieur Roger GAGEA a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Besançon.

Pendant la période susvisée, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête à la Mairie de Badevel, aux jours et heures d'ouverture habituels, sous réserve de dispositions particulières et à l'exception des jours fériés :

- **lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h00,**
- **mardi de 13h30 à 17h00,**
- **jeudi de 8h30 à 11h30.**

Le dossier d'enquête et le présent avis d'enquête seront consultables sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/546>

Le dossier contient les informations environnementales dans la pièce n°1 : Rapport de présentation. Il contient également les avis rendus par les personnes publiques associées à l'élaboration du projet de PLU, ainsi que l'avis de l'autorité environnementale compétente en matière d'environnement (MRAe) et l'avis de Commission Départementale de la Préservation des espaces naturels et forestiers (CDEPENAF).

Un poste informatique pour la consultation du dossier sera également mis à la disposition du public à la Mairie de Badevel aux jours et heures d'ouverture habituels.

Les observations et propositions pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet à la Mairie de Badevel ou adressées directement par écrit à la Mairie à l'attention du Commissaire Enquêteur, à l'adresse suivante : 16 Grande Rue 25490 BADEVEL.

Elles pourront également être transmises **du 20 novembre 2017 à partir de 09h00 au 22 décembre 2017 jusqu'à 17 heures** sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/546>

Elles seront consultables sur ce même site et communicables (aux frais de la personne qui en fait la demande) pendant toute la durée de l'Enquête Publique.

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions à la Mairie de Badevel aux dates et horaires suivants :

- **lundi 20 novembre 2017 de 9h00 à 12h00**
- **samedi 2 décembre 2017 de 9h00 à 12h00**
- **vendredi 15 décembre 2017 de 17h00 à 19h00**
- **vendredi 22 décembre 2017 de 14h00 à 17h00.**

Toutes informations relatives à ce projet peuvent être demandées à Madame le Maire de Badevel en Mairie.

Dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, le Commissaire Enquêteur transmettra à Madame le Maire de la commune de Badevel le registre et ses pièces annexes avec son rapport et dans un document séparé ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera tenue à la disposition du public, à la Mairie de Badevel et à l'adresse internet suivante <https://www.registre-dematerialise.fr/546> pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le Conseil Municipal de Badevel est l'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation du Plan Local d'Urbanisme de la commune, éventuellement modifié, pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des observations et propositions du public ainsi que du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur.

A Badevel, le 30 octobre 2017

Le Maire

Francine BILLOD

